

# HORS *Feu.*

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2007 : une année bien remplie pour la SOPFEU**  
P. 5

MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
**Réorganisation réussie des services  
de sécurité incendie**  
P. 7

Tournée provinciale de l'École nationale  
des pompiers du Québec  
**M. Michel Richer discute de formation en sécurité  
incendie et des liens à créer avec la sécurité civile**  
P. 9

Certification des résidences pour personnes âgées  
**Les services de sécurité incendie sont prêts  
à assister les propriétaires**  
P. 12

Et plus encore...



Pour assurer les secours à la population lors de sinistres, les services municipaux de sécurité incendie, à titre d'intervenants d'urgence de première ligne, sont appelés à travailler avec d'autres intervenants d'urgence provenant de diverses organisations. Dans ce contexte, la coordination des interventions est très importante pour assurer une réponse efficace et concertée qui permet de limiter le plus possible les pertes de vie humaines et matérielles ainsi que les dommages à l'environnement.

À ce propos, j'aimerais vous souligner que le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec l'Organisation de la sécurité civile du Québec et différents partenaires, dont l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), a publié un document intitulé *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*. Cet ouvrage propose une structure de gestion concertée pour faciliter la coordination et l'arrimage des interventions conjointes sur les lieux d'un sinistre. Il contient également de l'information pour mettre en place cette structure. Je vous invite à lire l'article sur ce sujet dans le présent numéro.

Par ailleurs, je rappelle aux pompiers embauchés entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004 par un service de sécurité incendie, qui dessert une population de 200 000 et moins, qu'ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour obtenir, selon le cas, le certificat *Pompier I* ou *Pompier II*. Je suis persuadé que ces pompiers mettront les efforts nécessaires pour y arriver. ✪

**Michel C. Doré**

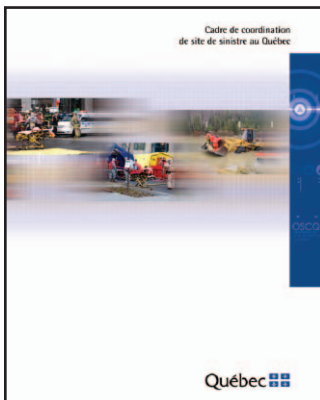
Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie  
Coordonnateur gouvernemental en sécurité civile

## INTERVENTION

### Les interventions conjointes lors de sinistres **Qui coordonne le travail?**

**Par Benoît Matte**

Un nouveau document intitulé *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec* précise les modalités convenues entre les principaux intervenants d'urgence pour coordonner les interventions conjointes sur le site d'un sinistre.



Le *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec* s'adresse principalement aux municipalités et aux organisations susceptibles d'intervenir lors de sinistres. Il leur propose la mise en place d'un système pour coordonner les interventions conjointes sur le site d'un sinistre afin d'assurer une réponse optimale, concertée et efficace.

#### **La coordination municipale**

À cet effet, le document présente la structure de coordination municipale permettant une meilleure concertation des interventions des organisations d'urgence avec celles de première ligne sur le site

d'un sinistre et hors du site. On y mentionne aussi des fonctions importantes que chacun des principaux intervenants d'urgence présents sur le site peut accomplir. Par exemple, les services de sécurité incendie mobilisés sur les lieux d'un sinistre peuvent combattre des incendies, vérifier la présence de substances dangereuses, procéder à une première décontamination des victimes et des intervenants ou effectuer l'évacuation ou le sauvetage de personnes dans la zone la plus rapprochée du sinistre, c'est-à-dire la zone chaude.

#### **L'arrimage des interventions municipales et gouvernementales**

Le document montre également l'arrimage de la structure de coordination municipale avec celle des ressources gouvernementales qui peut soutenir la municipalité. On y trouve en outre de l'information opérationnelle pour mettre en place ce système de coordination des interventions conjointes, notamment en ce qui concerne la mise en place du centre des opérations d'urgence sur le site et des centres de coordination municipal, régional ou gouvernemental. Par ailleurs, l'aménagement d'un site de sinistre est illustré par un schéma où est indiqué l'emplacement des différents périmètres et zones de sécurité. L'aménagement d'un tel site vise à assurer la sécurité de la population et des intervenants d'urgence.

Le document a été dévoilé lors du 8<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile 2008, en février à Saint-Hyacinthe.



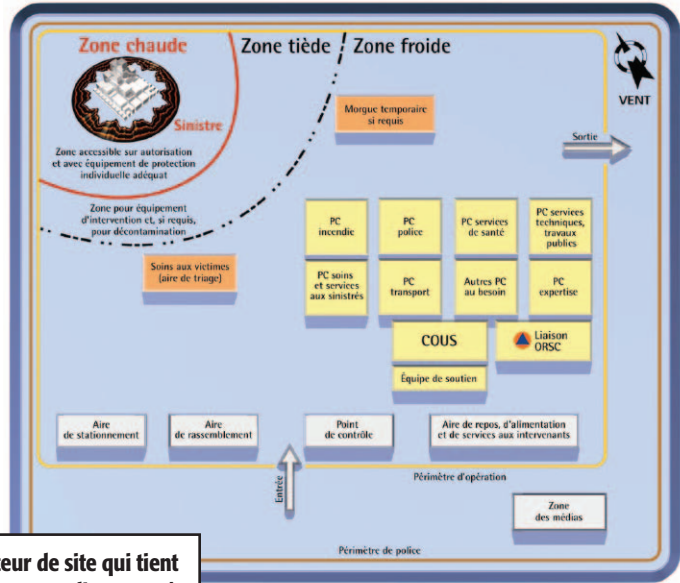
## Mise à jour du Guide des opérations

Ces principaux éléments du système de coordination des interventions conjointes sur le site d'un sinistre seront intégrés prochainement dans le Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie.

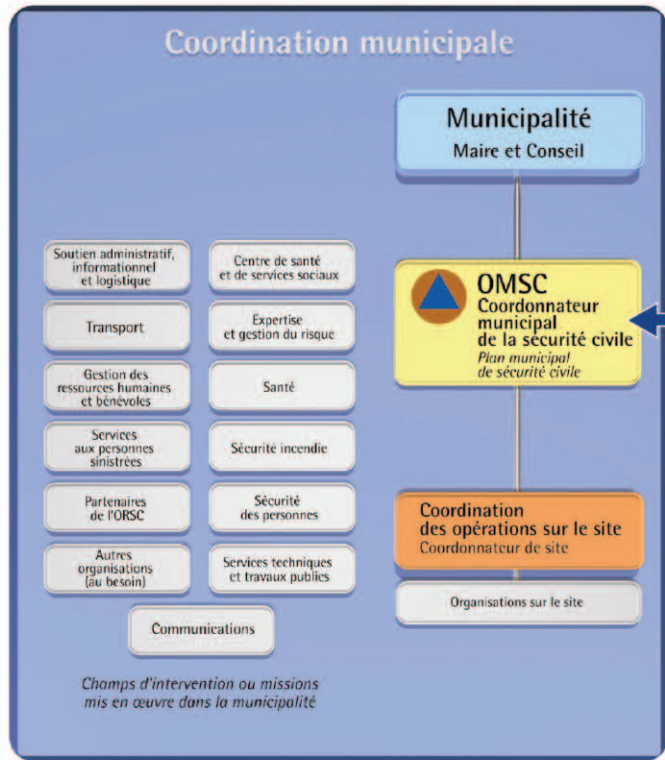
## Pour en savoir plus

Le Cadre de coordination de site de sinistre au Québec peut être consulté dans le site Web du ministère de la Sécurité publique au [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca), rubrique Publications, section Intervention.

Rappelons que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec a contribué à la réalisation de ce document. ❖



L'aménagement du site relève du coordonnateur de site qui tient compte des périmètres établis par les intervenants d'urgence à leur arrivée. L'emplacement des divers éléments peut varier selon l'événement ou les modalités déjà prévues dans le plan de sécurité civile de la municipalité touchée.



En situation de sinistre, les partenaires de la municipalité sont multiples, notamment des ministères et des organismes gouvernementaux, des organisations humanitaires ou bénévoles ainsi que des institutions locales. C'est pourquoi il importe de mettre en place une structure de coordination afin d'assurer une meilleure concertation des actions sur le terrain.

# Programme des médailles pour services distingués

*Par Lise Gariépy*

**Tout pompier qui s'est illustré par une conduite exemplaire tout au long de sa carrière peut mériter la médaille des pompiers pour services distingués.**

Pour ce faire, le pompier, qu'il soit à temps plein, à temps partiel ou volontaire, doit compter vingt ans de service au sein d'un ou de plusieurs services de sécurité incendie, dont au moins dix ans dans des fonctions comportant des risques. Des barrettes sont aussi remises pour souligner toute période additionnelle de dix ans de services distingués.

Cette récompense fait partie du Régime canadien de distinctions honorifiques et relève du Bureau du gouverneur général du Canada.

## Candidature

Pour être admissible, la candidature doit être approuvée par une personne en autorité, soit le directeur du service de sécurité incendie, le maire, le directeur général ou le secrétaire-trésorier de la municipalité. À noter que le directeur du service d'incendie ne peut approuver sa propre candidature. Les formulaires de candidature dûment remplis doivent être acheminés à la Direction du développement du ministère de la Sécurité publique du Québec qui, après avoir vérifié l'admissibilité des pompiers, transmet les documents à la Chancellerie, Direction des distinctions honorifiques. Après étude du dossier, la Chancellerie transmet le tout au Bureau du gouverneur général. L'attribution de la médaille ou de la barrette se fait par délivrance d'un acte signé par le gouverneur général. Par la suite, les distinctions sont retournées à la Direction du développement qui les fera parvenir aux services de sécurité incendie concernés. Soulignons que les formulaires de candidature sont accessibles aux bureaux de la Direction du développement.

## Procédures

Il est très important de bien écrire sur le formulaire de candidature le nom du candidat, car ses initiales et son nom seront gravés sur le pourtour de la médaille. De plus, son nom complet figurera sur le certificat de mérite. Il est aussi préférable d'attendre d'avoir en main les médailles avant de planifier les cérémonies de remise officielle. Mentionnons que la Chancellerie doit prévoir six à huit semaines pour faire graver les médailles. Il faut également prévoir des délais additionnels pour l'envoi et le retour des distinctions au ministère de la Sécurité publique.



*La médaille est accrochée à un ruban comportant cinq bandes égales, deux dorées et trois rouges. On y voit une feuille d'érable stylisée sur laquelle est gravée une bouche d'incendie avec des haches croisées et, au-dessus, une croix de Malte. Celle-ci comporte une barrette soulignant une période additionnelle de 10 ans de service.*

Service de la formation et de l'éducation

## Admissibilité

- Avoir accumulé au sein d'un service de sécurité incendie 20 ans de service, dont au moins 10 ans dans des fonctions comportant des risques
- Détenir des états de services distingués durant la période de service requise
- N'avoir aucune mesure disciplinaire grave au dossier

Rappelons, en terminant, que la médaille de pompiers pour services distingués a été créée en août 1985 pour souligner une conduite irréprochable de même que les longs et exceptionnels états de service de ceux et celles qui occupent des professions à haut risque. ✚

## Une retraite bien méritée

M<sup>me</sup> Louise Vandal, qui s'occupait de ce dossier à la Direction du développement, a pris une retraite bien méritée. Elle a passé le flambeau à M<sup>me</sup> Sylvie De Ladurantaye, à qui vous pourrez désormais adresser vos avis de candidature. ✚

## Information :

Sylvie de Ladurantaye  
418 646-5887 ou 1 866 702-9214  
sylvie.deladurantaye@msp.gouv.qc.ca

www.gg.ca, rubrique *Prix du gouverneur général, section Médailles*, cliquer sur *Médailles de pompiers pour services distingués*

# 2007 : une année bien remplie pour la SOPFEU

*Par Jacques Nadeau, SOPFEU*

L'année 2007 a été très active pour la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Elle a été marquée par deux périodes d'activités intenses qui se sont succédé en l'espace de quelques semaines.

D'abord, un feu d'une grande puissance à l'est de Senneterre a donné beaucoup de fil à retordre aux pompiers à la fin du mois de mai et a détruit plus de 60 000 hectares de forêt. Cet incendie majeur a même provoqué la fermeture de l'accès à la forêt afin d'assurer la sécurité du public. Il était toujours en activité lorsque la seconde période de pointe a débuté le 11 juin. Pendant 22 jours consécutifs, la SOPFEU a eu à combattre au moins 40 feux simultanément et a connu une pointe, le 16 juin, alors que 165 feux faisaient rage en même temps.

En 2007, la SOPFEU a dénombré 892 incendies ayant dévasté près de 279 000 hectares, ce qui représente une hausse du nombre de feux d'un peu plus de 15 % comparativement à la moyenne des 10 dernières années. Toutefois, ce sont les feux causés par la foudre qui ont été beaucoup plus fréquents qu'à l'habitude : 404 comparativement à 241 en moyenne entre 1997 et 2006. Même si l'année passée est la 7<sup>e</sup> en importance pour les superficies détruites, il faut tout de même noter une baisse de près de 10 % des feux liés à des causes humaines.

Soulignons que, l'automne dernier, les avions-citernes du Service aérien gouvernemental qu'utilise la SOPFEU ont aussi fait leur part en Californie, où des incendies ont fait plus de deux milliards de dollars de dommages.

## En 2008 : la guerre aux feux de printemps

Même si le nombre des feux liés à des causes humaines baisse progressivement depuis quelques années, la SOPFEU intervient encore trop souvent au printemps, surtout dans les zones périurbaines. « Beaucoup de brûlages de nettoyage dégénèrent parce que les gens ne prennent pas les précautions nécessaires lorsqu'ils procèdent à ce genre d'opération. La SOPFEU accentuera ses efforts de sensibilisation au printemps pour éviter que des incidents fâcheux se produisent encore. Les gens qui font des brûlages doivent s'assurer de bien circonscrire leur feu et d'avoir l'eau nécessaire à portée de la main au cas où les choses tourneraient mal », explique M. Gérard Lacasse, coordonnateur à l'information de la SOPFEU. La Société de protection des forêts contre le feu compte travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour prévenir et enrayer ces incendies qui, en plus de détruire les boisés, touchent trop souvent des résidences principales et secondaires ainsi que des plantations. ★

### Information :

Jacques Nadeau  
Agent d'information  
418 871-3304, poste 5486  
[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)



Stéphane Langevin, SOPFEU

Un avion de la SOPFEU en action.



Des travailleurs de la SOPFEU s'assurent qu'aucune flamme ne couve sous les débris.

## 123 À L'AGENDA

### 40<sup>e</sup> Congrès de l'ACSIQ

**Dates :** 17 au 20 mai 2008

**Lieu :** La Malbaie

**Thème :** 40 ans d'engagement

**Information :** 800 441-1414

**Web :** [www.acsiq.qc.ca](http://www.acsiq.qc.ca), rubrique Congrès

ACSIQ : L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

### Colloque sur la sécurité civile en Estrie

**Date :** 29 mai 2008

**Lieu :** Hôtel Le Président de Sherbrooke

**Thème :** En Estrie, la sécurité civile, l'affaire de tous

**Information :** M<sup>me</sup> Christine Savard

819 820-3631

### 16<sup>e</sup> Compétition provinciale des pompiers

**Dates :** 27 au 29 juin 2008

**Lieu :** Saint-Ambroise (Saguenay)

**Information :** 418 672-6465

**Inscription :**

[www.competitionstambroise2008.com](http://www.competitionstambroise2008.com), rubrique Inscription

En date du 26 mars 2008

# Trente-six schémas ont été attestés

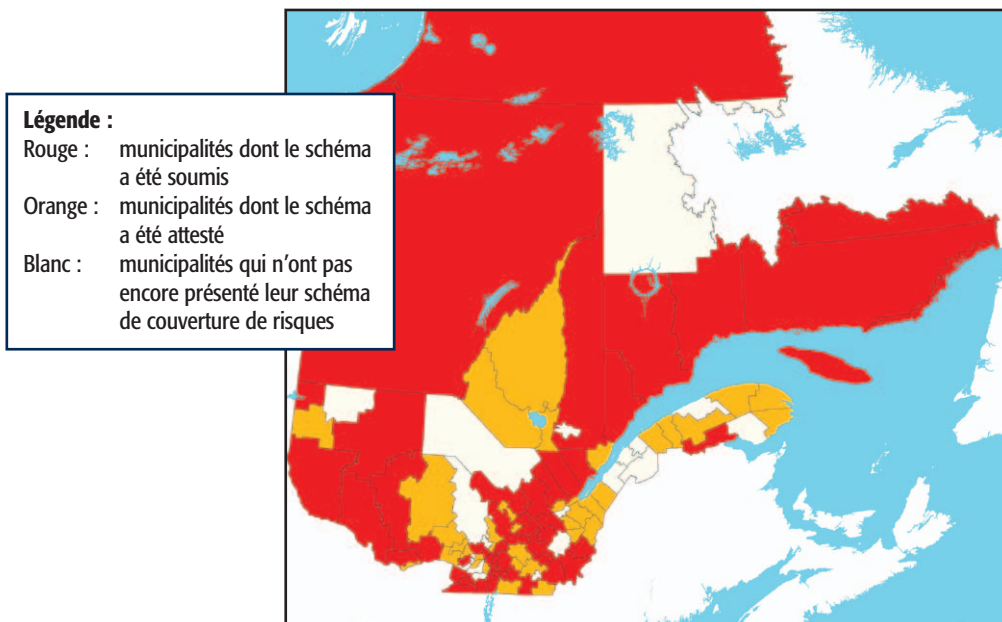
En date du 26 mars 2008, 84 schémas de couverture de risques avaient été déposés au bureau du ministre de la Sécurité publique. De ce nombre, 36 autorités régionales ont reçu leur attestation de conformité du ministre. ✚

Schémas attestés			
Autorités régionales	Date d'attestation	Autorités régionales	Date d'attestation
Ville de Rouyn-Noranda	13 mars 2008	Ville de Trois-Rivières	21 juin 2006
MRC Memphrémagog	30 janvier 2008	MRC Les Etchemins	7 juin 2006
MRC Montmagny	19 décembre 2007	MRC Brome-Missisquoi	7 juin 2006
MRC La Mitis	13 septembre 2007	Ville de Laval	25 mai 2006
MRC Lac-Saint-Jean-Est	22 août 2007	Ville de Shawinigan	25 mai 2006
MRC Le Val-Saint-François	2 août 2007	MRC Acton	30 mars 2006
MRC La Nouvelle-Beauce	2 août 2007	MRC La Matapédia	22 mars 2006
MRC La Haute-Gaspésie	2 août 2007	MRC Le Domaine-du-Roy	12 décembre 2005
MRC La Côte-de-Gaspé	2 août 2007	MRC Les Laurentides	12 décembre 2005
MRC Charlevoix-Est	2 août 2007	MRC L'Île-d'Orléans	21 octobre 2005
MRC Robert-Cliche	25 mai 2007	Ville de Longueuil	27 septembre 2005
MRC Rimouski-Neigette	5 avril 2007	MRC Maria-Chapdelaine	27 septembre 2005
MRC Les Pays d'en-Haut	5 avril 2007	MRC Les Moulins	9 septembre 2005
MRC D'Autray	5 avril 2007	MRC Argenteuil	19 août 2005
MRC Coaticook	7 février 2007	Ville de Québec	19 août 2005
MRC Le Rocher-Percé	20 décembre 2006	MRC Antoine-Labelle	11 avril 2005
Ville de Gatineau	16 août 2006	MRC L'Islet	28 février 2005
MRC Bellechasse	25 juillet 2006	MRC La Rivière-du-Nord	15 mai 2004

Information :

[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Schéma de couverture de risques*

## Nouveauté dans le site Web du ministère de la Sécurité publique



Vous trouverez dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique, dans la section *Sécurité incendie*, une carte représentant les municipalités et les MRC dont les schémas de couverture de risques ont été présentés au ministre ou attestés par ce dernier.

Consultez-la régulièrement pour voir la progression de l'attestation des schémas. Vous pourrez également consulter les schémas des autorités municipales qui ont reçu l'attestation de conformité. ✚

Information :

[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Schéma de couverture de risques*

**MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

# Réorganisation réussie des services de sécurité incendie

*Par Lise Gariépy*

Depuis octobre 2007, les quatorze municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est profitent de la réorganisation de leurs services de sécurité incendie. Trois services couvrent désormais tout le territoire, résultat de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques attesté en août 2007.

« On travaillait sur ce dossier depuis 2002 », a précisé M. Bernard Dallaire, directeur du Service de sécurité incendie d'Alma et nouveau directeur de l'état-major responsable de la gestion de l'ensemble des ressources. « Dès que la décision de maintenir le service de sécurité incendie d'Alma et de créer deux régies intermunicipales a été entérinée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, en janvier 2007, il a été plus facile de finaliser le schéma de couverture de risques et son plan de mise en œuvre », a-t-il ajouté. La durée de cette nouvelle entente est de cinq ans.



**M. Bernard Dallaire, responsable de la gestion des ressources.**

Le service de sécurité incendie d'Alma et les régies intermunicipales des secteurs sud et nord de la MRC regroupent plus de 270 pompiers répartis dans les 16 casernes dispersées sur le territoire. Ces trois services demeurent cependant indépendants, mais partagent une gestion centralisée à Alma.

## Infrastructures

Le service d'état-major est basé à Alma et est dirigé par M. Bernard Dallaire. La direction générale de la Régie du secteur sud est assumée par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily et, pour la Régie du secteur nord, par M. Normand Desgagnés. La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix reçoit le siège social de la Régie du sud et la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, celui de la Régie du nord. Chaque régie conserve le contrôle budgétaire sur les activités des casernes de son territoire. Les treize chefs de district, anciennement directeurs des services de sécurité incendie, demeurent ainsi dans leur municipalité d'origine afin de bien couvrir tout le territoire. Toutefois, les trois entités demeurent interdépendantes pour s'assurer que la caserne la plus près du lieu de l'incendie intervient en premier. L'objectif est d'arriver sur les lieux dans un délai de moins de quinze minutes avec la présence de huit à dix pompiers. « On note déjà un effet positif quant à la qualité de l'intervention », a déclaré M. Dallaire. « La mobilisation multicaserne facilite la lutte contre les feux éclatés et permet de limiter les dégâts grâce à une intervention plus rapide », a-t-il ajouté. L'entente prévoit aussi la fourniture de services entre la Ville d'Alma et les régies pour la gestion et la prévention des incendies.

Soulignons que le conseil d'administration de ce regroupement est constitué des maires de chacune des municipalités signataires de l'entente. ✪

### Régie Sud

- Desbiens
- Hébertville
- Hébertville-Station
- Métabetchouan – Lac-à-la-Croix
- Saint-Bruno
- Saint-Gédéon

### Régie Nord

- Labrecque
- Lamarche
- L'Ascension-de-Notre-Seigneur
- Saint-Henri-de-Taillon
- Saint-Ludger-de-Milot
- Sainte-Monique
- Saint-Nazaire

#### Information :

M. Bernard Dallaire  
 Directeur du Service de sécurité incendie de Ville d'Alma  
 418 669-5059  
[bernard.dallaire@ville.alma.qc.ca](mailto:bernard.dallaire@ville.alma.qc.ca)



## À L'AGENDA

### 24<sup>e</sup> Session d'étude 2008 de LAPIQ

**Dates :** 10 au 14 septembre 2008  
**Lieu :** Auberge Godefroy de Bécancour  
**Thème :** *Un pas de plus vers la spécialisation*  
**Inscription :** [www.lapiq.org](http://www.lapiq.org)  
 LAPIQ : L'Association des pompiers-instructeurs du Québec

### Colloque annuel de l'ATPIQ

**Dates :** 2 et 3 octobre 2008  
**Lieu :** Hôtel Best Western de Drummondville  
**Thème :** *La prévention au cœur de nos préoccupations*  
**Inscription :** [www.atpiq.org](http://www.atpiq.org)  
 ATPIQ : Association des techniciens en prévention incendie du Québec

# MRC d'Argenteuil

## Le dossier des bornes sèches est sur la bonne voie

*Par Lise Gariépy*

**Depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Argenteuil, commencée en 2005, une dizaine de bornes sèches ont été installées sur l'ensemble du territoire de la MRC. De dix, en 2002, le nombre de bornes sèches atteindra vingt-six d'ici la fin de 2008.**

Une des priorités du schéma de couverture de risques de la MRC d'Argenteuil est d'assurer la fiabilité des sources d'eau accessibles par l'aménagement de bornes sèches sur une grande partie du territoire non protégé par un réseau municipal et par la mise en place d'un programme d'entretien annuel. Après l'analyse des points d'eau menée sur tout son territoire, la MRC a conclu que l'installation de bornes sèches diminuerait le temps de remplissage et exigerait moins d'équipement pour le ravitaillement en eau lors des interventions.

Chaque installation de borne sèche devant faire l'objet d'une *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, plusieurs municipalités ont essuyé un refus après avoir présenté un premier dossier. Quelques difficultés ont été décelées :

- dossier incomplet;
- manque d'information sur la procédure à suivre;
- absence de croquis pour accompagner la demande.



**Une des nouvelles bornes sèches installées depuis 2005.**

À la suite des problèmes éprouvés par plusieurs municipalités, la MRC a décidé de prendre des mesures pour les aider à présenter des dossiers complets afin de réduire les délais d'approbation.

M. Sylvain Modérie, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, a alors convoqué une rencontre de travail réunissant des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère de la Sécurité publique. Cette rencontre avait pour but d'établir une procédure uniforme pour acheminer les demandes de certificats d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

À la suite de cette rencontre, la MRC d'Argenteuil a pu proposer une procédure commune à toutes les municipalités pour leurs demandes d'installation de bornes sèches sur l'ensemble du territoire de la MRC. La MRC est dès lors en mesure d'offrir un soutien technique aux municipalités.

« La MRC offre entre autres une ressource technique pour l'analyse des emplacements prévus, un service de cartographie et une attestation de conformité en vertu de la *Politique de gestion des cours d'eau régional* », indique M. Modérie.

Rappelons que le délai de réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de 75 jours. Il est préférable de regrouper les demandes d'installation de plusieurs bornes sèches, ce qui permettra au technicien de la faune de limiter le nombre de visites dans la municipalité concernée et ainsi accélérer le processus. Il est recommandé, d'une part, de prioriser les étangs artificiels pour ces installations afin de diminuer l'impact sur l'environnement. D'autre part, si la borne sèche doit être installée sur une structure existante, par exemple un quai ou un pont, la préparation du dossier est moins complexe. ❖



**Voici un exemple de borne sèche liée à un étang artificiel.**

**Information :**

Sylvain Modérie  
 Coordonnateur en sécurité incendie  
 MRC d'Argenteuil  
 450 562-9176 poste 275  
 smoderie@argenteuil.qc.ca

Jacques Vary (MSP)

# L'École nationale des pompiers du Québec en tournée provinciale

*Par Lise Gariépy*

**M. Michel Richer, directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec, a entrepris une tournée provinciale, comme il l'avait promis lors du dernier congrès des chefs en sécurité incendie en mai 2007, pour transmettre aux intervenants d'urgence les dernières nouvelles concernant la formation offerte en sécurité incendie au Québec et pour présenter l'ensemble des dossiers de l'École, le bilan de la dernière année ainsi que les projets à venir.**



Francis Grégoire

**M. Michel Richer, directeur de l'ENPQ**

M. Richer a également profité de l'occasion pour répondre aux questions des participants lors des soirées d'information organisées par les directeurs de secteurs et les directeurs régionaux de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), en collaboration avec la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique. Les principales préoccupations exprimées lors de ces rencontres portent notamment sur le respect de la date butoir pour terminer la formation des intervenants en sécurité incendie et s'assurer que la formation donnée dans leur

région correspond à la réalité de leur milieu. Rappelons que tous les pompiers entrés en fonction entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004 ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour obtenir le certificat *Pompier I* ou *Pompier II*, selon le nombre d'habitants desservis par leur service de sécurité incendie. L'École nationale des pompiers s'est engagée à assurer avec empressement la réalisation des différentes sessions d'examen de qualification professionnelle pour respecter les échéanciers.

Quant aux pompiers qui agissent à titre d'officiers dans les municipalités de moins de 5 000 habitants et qui ont été engagés entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006, ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour compléter la formation *Officier non urbain*. Pour atteindre cet objectif, l'École s'est assurée de rendre accessible rapidement le nouveau programme sur le territoire de la province afin de répondre aux besoins de la clientèle.

## Liens plus étroits avec la sécurité civile

Lors de cette tournée, effectuée d'octobre 2007 à avril 2008, M. Richer a aussi saisi l'occasion pour faire valoir l'importance de raffermir les liens entre les intervenants en sécurité incendie et les responsables régionaux de sécurité civile.

« Une meilleure connaissance des rôles et des responsabilités de chacun et la collaboration de tous sont nécessaires pour améliorer les interventions sur le terrain », a précisé le directeur général de l'École. Selon lui, l'arrimage entre

les milieux de l'incendie et de la sécurité civile est primordial, car dans la majorité des interventions majeures, par exemple lors d'inondations, de déraillements de train ou d'incendies majeurs, ces deux entités ont à travailler ensemble.

Enfin, M. Richer a tenu à saluer le travail de l'ACSIQ : « Je veux personnellement souligner et remercier la participation et la collaboration des directeurs de secteurs et directeurs régionaux de l'ACSIQ pour l'organisation de ces soirées d'information. »

Mentionnons, en terminant, que l'École nationale des pompiers du Québec présentera le bilan de sa tournée provinciale lors du prochain congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, en mai à La Malbaie.



### Régions visitées

Kamouraska  
L'Islet  
Côte-Nord  
Rimouski  
La Malbaie  
Bellechasse/Lac-Etchemin  
Val-d'Or  
Rouyn-Noranda  
Abitibi-Ouest  
Témiscamingue  
Saint-Félicien  
Saguenay  
Montmagny  
Joliette  
Richelieu  
Yamaska  
Valleyfield  
Estrie  
Laurentides  
Mirabel  
Outaouais  
La Tuque  
Lévis  
Mégantic  
Beauce  
Gaspésie

#### Information :

École nationale des pompiers du Québec  
www.enpq.gouv.qc.ca

M. Michel Richer, directeur général  
450 680-6800  
michel.richer@enpq.gouv.qc.ca

# Nouveau programme

## Techniques de sécurité incendie

Par Louis Vallée

Le nouveau programme *Techniques de sécurité incendie* au collégial sera bientôt approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et devrait débiter à l'automne 2008.

Ce nouveau programme permettra à l'étudiant de poursuivre une formation collégiale après avoir obtenu son diplôme d'études professionnelles (DEP) *Intervention en sécurité incendie*. Le contenu des deux programmes a été harmonisé afin d'assurer une continuité dans la formation et le cheminement professionnel des étudiants, combinant les notions d'intervention et de prévention. *Techniques de sécurité incendie* s'adresse avant tout aux étudiants qui veulent travailler dans les agglomérations à forte densité de population ainsi que dans les villes centres ayant un parc industriel d'envergure.

L'obtention du diplôme d'études collégiales requiert trois ans au total :

- 1 an dans le programme professionnel *Intervention en sécurité incendie* (DEP)
- 2 ans dans le programme collégial *Techniques de sécurité incendie*

### Pourquoi un nouveau programme

Avec l'évolution du travail des pompiers, surtout dans les grands centres, il était devenu impératif d'évaluer le programme en place et de le réviser en profondeur pour répondre aux nouveaux besoins en sécurité incendie. Les travaux d'un comité consultatif composé de représentants du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, de directeurs de service de sécurité incendie et d'instructeurs ont permis de dégager quatre champs d'intervention à développer pour ce nouveau programme :

- **Intervenir** lors de combats d'incendie avancé en milieu urbain (parc immobilier complexe, édifice en hauteur, installations souterraines) et comportant une forte densité de population (hôpitaux, centres commerciaux, immeubles à logements).
- **Intervenir** dans toute situation d'urgence (catastrophes naturelles ou technologiques, terrorisme, épidémie, manifestation de masse).
- **Sensibiliser**, informer et éduquer différents publics en misant sur la prévention.
- **Agir**, en attendant l'arrivée des services médicaux, à titre de premier répondant pour toute situation nécessitant des soins.

Une vingtaine de compétences liées à ces champs d'intervention ont donc été validées par ce comité consultatif afin d'adapter adéquatement la formation à la réalité du territoire québécois.

Le nouveau programme de *Techniques de sécurité incendie* devrait être offert au Collège Montmorency à Laval ainsi qu'au Campus Notre-Dame-de-Foy à Québec. Il remplacera l'ancien programme qui était davantage axé sur la prévention.



Prévoir les dangers associés à la structure de bâtiments lors d'un incendie et agir à titre d'éducateur du public en prévention des incendies font partie des 20 compétences décrites dans le programme.



Service de sécurité incendie de Lévis

Rappelons toutefois que l'attestation d'études collégiales *Prévention en sécurité incendie*, visant à former les préventionnistes, demeure. Ce programme, d'une durée d'un an, requiert un diplôme d'études secondaires. ✖

#### Information :

Collège Montmorency  
www.cmontmorency.qc.ca  
M. Guy Daoust  
450 975-6100 poste 6329

Campus Notre-Dame-de-Foy  
www.cndf.qc.ca  
M. Iréné Lemay  
418 872-8242 poste 372

M<sup>me</sup> Ghislaine Picard  
418 872-8242 poste 220

**Métro de Montréal**

**Un centre de formation souterrain très bien coté**

*Par Lise Gariépy*

**Le nouveau Centre de formation souterrain en prévention des incendies de la Société de transport de Montréal (STM), en activité depuis février 2007, se classe au troisième rang des centres de formation les plus avancés dans le monde.**

Inauguré en octobre 2007 à Laval, ce centre de formation, situé près de la station Henri-Bourassa, simule les conditions particulières qu'on trouve dans le métro. Le centre est à l'image du réseau avec une portion de métro comprenant 60 mètres de tunnel et 3 anciennes voitures. L'apprentissage des intervenants n'en sera que plus concret. Quelque 500 personnes y seront formées annuellement. Le centre est constitué de locaux de formation, d'une salle de contrôle, d'un puissant système de ventilation ainsi que d'un système de récupération des eaux d'arrosage.

La section Prévention des incendies de la STM s'occupe essentiellement d'inspection, de formation et d'intervention. « Elle forme entre autres les employés de la société de transport, les pompiers et les policiers », précise M. Michel Champagne, chef de section responsable de la sécurité incendie à



Société de transport de Montréal

*Aperçu des installations du centre de formation souterrain.*

la société de transport. Les neuf inspecteurs-formateurs y enseignent le maniement du matériel de lutte contre les incendies. De plus, ils rappellent aux participants les consignes en cas d'urgence. Les pompiers de Montréal, de Laval et de Longueuil bénéficient eux aussi de ces nouvelles infrastructures.

L'équipe de prévention répond à plus de 650 appels d'urgence par année. De plus, elle apporte son soutien technique auprès des pompiers lors d'incidents.

Rappelons que ce nouveau centre a été construit au coût de 10 millions de dollars, dans la foulée du prolongement du métro de Montréal vers Laval. ✪

**Information :**

Société de transport de Montréal  
Michel Champagne  
Chef de section, responsable de la sécurité incendie  
514 280-6139  
michel.champagne@stm.info

**Cours offerts**

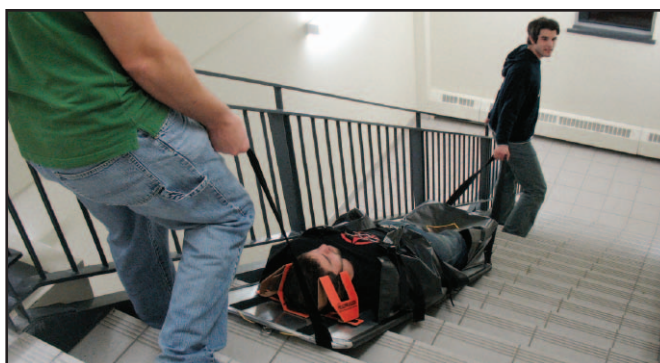
- Systèmes de communication en tunnel
- Modes d'évacuation sécuritaires
- Méthodes d'approche et de contrôle d'un incendie
- Apprentissage du déploiement et du maniement des boyaux stationnaires, de l'installation et de l'utilisation des échelles d'évacuation

**EN VRAC**

**Pour faciliter les opérations de sauvetage**

**Une nouvelle civière d'évacuation**

Des étudiants au baccalauréat du programme de génie mécanique de l'Université de Sherbrooke ont conçu une civière d'évacuation pour personnes à mobilité réduite. Après avoir consulté l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sherbrooke, les étudiants ont mis au point une civière avec système de freinage pour faciliter l'évacuation par les escaliers lors de sinistres majeurs. Un concept de glissement à deux niveaux permet de tirer la civière sur le sol et de freiner dans les escaliers, simplifiant ainsi la tâche des préposés et des secouristes. Le prototype a été présenté aux intervenants en mesures d'urgence de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et aux pompiers de la caserne 13 de Montréal. Ce dispositif pourrait être utile dans les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les immeubles à bureaux, les services de pompiers et d'ambulanciers ainsi que pour le secourisme militaire. Grâce à ce concept innovateur, l'équipe de l'Opération rez-de-chaussée de l'Université de Sherbrooke a remporté le premier prix remis lors de la 10<sup>e</sup> édition du concours Innovation Recherche 2007 de l'Association de l'industrie des technologies de la santé. Un dépôt de brevet a été fait au Canada et aux États-Unis. Les étudiants sont présentement à la recherche d'un partenaire industriel pour commercialiser leur civière. ✪



ORCUS

*L'évacuation par les escaliers est maintenant plus facile.*

**Information :**

Benoît Beaudry, B. ing.  
Étudiant à la maîtrise en génie mécanique  
benoit.beaudry@usherbrooke.ca

**Certification des résidences pour personnes âgées**

**Premières séances de formation**

*Par Lise Gariépy*

Une vingtaine d'ateliers de formation se sont déroulés à l'automne 2007 et en janvier 2008 partout au Québec, pour mieux outiller les services de sécurité incendie afin qu'ils puissent épauler les exploitants des résidences pour personnes âgées dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité incendie pour ces résidences.

Rappelons que l'article 19 du *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées* oblige les exploitants à établir et à tenir à jour un plan de sécurité incendie.

**Atelier type**

La formation, présentée en atelier d'une journée, était animée par des préventionnistes. Dans la région de Québec, M. Rémi Drouin, du Service de sécurité incendie de Lévis, et M. Émile McCarthy, du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec, ont pu répondre aux nombreuses questions de la quarantaine de participants réunis au Campus Notre-Dame-de-Foy le 10 novembre 2007. De la théorie aux exemples concrets, des commentaires des participants aux interrogations soulevées, tous les ingrédients étaient réunis pour répondre aux préoccupations des pompiers présents.

« Les services de sécurité incendie ont maintenant en main toute l'information nécessaire sur le nouveau processus de certification et sur les démarches à entreprendre afin de soutenir les exploitants de résidences », a déclaré M. Rémi Drouin. Soulignons que la documentation fournie lors de l'atelier, dans laquelle on explique les étapes à suivre pour élaborer un plan de sécurité incendie, est accessible dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique.

Le capitaine Luc Fillion, de Saint-Basile-de-Portneuf, est heureux de bénéficier maintenant d'une meilleure connaissance de la législation, des règlements et des codes qui régissent l'exploitation des résidences pour personnes âgées. « Il sera plus facile de convaincre les exploitants de la nécessité de cette nouvelle réglementation », a-t-il conclu. « Avec cette formation, on confirme notre rôle de soutien qui est d'assister les exploitants. On n'a pas à faire le travail à leur place », a pour sa part souligné M. André Larouche, de la MRC de Lajemmerais. Tous deux assistaient à la formation donnée au Campus Notre-Dame-de-Foy.

**Plan de sécurité incendie**

Il revient aux services de sécurité incendie d'expliquer aux exploitants de résidences ce qu'on attend d'eux dans la préparation d'un plan de sécurité incendie (PSI). Leurs représentants doivent distribuer les fiches constituant le PSI pour que les exploitants de résidences pour personnes âgées puissent concevoir eux-mêmes leur plan. « Lors de leur visite de vérification sur les lieux, les pompiers peuvent alors vérifier si

**Activités de contrôle du service de sécurité incendie**

- Demande de l'exploitant et préparatifs pour le premier rendez-vous
- Entrevue avec l'exploitant sur les lieux
- Visite de vérification et d'attestation du plan de sécurité incendie sur les lieux
- Suivis des lacunes constatées
- Mise à l'essai partielle ou complète du PSI par un exercice d'incendie



Alain Beauséjour, Régie Incendie de la Vallée du St-Maurice

Les participants étaient nombreux lors de cet atelier donné à Nicolet.

les exploitants ont consulté les documents pour élaborer leur plan », a souligné M. Drouin.

Rappelons que les exploitants de résidences pour personnes âgées ont jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2009 pour se conformer à la nouvelle réglementation. Il est donc grand temps que les exploitants et les intervenants du milieu de l'incendie conjuguent leurs efforts pour terminer les premiers plans de sécurité incendie. ☆

**Responsabilités de l'exploitant**

- Établir un plan de sécurité incendie
- Attester que le plan de sécurité incendie a été préparé avec le soutien du service de sécurité incendie
- Maintenir le plan à jour
- Informer le personnel et les résidents des consignes à suivre en cas d'incendie
- Afficher les consignes d'évacuation sur chaque étage à la vue du public

**Responsabilités du service de sécurité incendie**

- Assister l'exploitant dans la préparation du plan de sécurité incendie
- S'assurer que le matériel minimal de sécurité incendie est en place
- Signaler à l'exploitant les lacunes ou les manquements à la réglementation en vigueur
- Assurer l'arrimage entre le plan de sécurité incendie de la résidence et le plan d'intervention du service de sécurité incendie

**Information :**

*La prévention des incendies et l'évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées*  
[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique Publications,  
 section Pour les écoles et les centres d'hébergement pour les personnes âgées

**Prix Triangle 2007****La prévention à l'honneur****Collaboration spéciale**

L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec a souligné, lors de son dernier colloque annuel, le travail de ses membres qui se dévouent pour la cause de la prévention des incendies en remettant ses Prix Triangle.

**Lauréats 2007****Prix Triangle vert**

(Pour la qualité du travail en prévention)

**Service de prévention et de lutte contre les incendies de Repentigny**

Présence accrue sur le territoire de la municipalité • Mise en place de nouveaux services de sécurité incendie • Nouveau programme de visites résidentielles, notamment dans les résidences pour personnes âgées et les garderies • Présentation d'une pièce de théâtre vue par plus de 10 000 jeunes des écoles primaires depuis 1998.

**Prix Triangle jaune**

(Pour la qualité du travail en éducation du public)

**Service de sécurité incendie de Montréal**

Participation active auprès de la population en étant à l'écoute des besoins des citoyens • Création des bulletins *Le feu follet junior* et *Le feu follet*, outils de communication en sécurité incendie • Qualité exemplaire du travail effectué par les experts en prévention.

**Prix Triangle rouge**

(Pour la mise en place de mesures techniques préventives)

Aucun candidat n'était inscrit.

**Prix Fleur de Lys**

(Pour la qualité du travail et le dévouement à la cause)

**M. Daniel Dancause**

Fondateur de la Société Prudent inc. • Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des mesures d'urgence et de la continuité des affaires.



La pièce de théâtre fête ses 10 ans en 2008.

Roger Lacoste, Repentigny

**Prix Jean Amyot**

(Pour l'excellence du rendement scolaire)

**M<sup>me</sup> Sara Semal**

Récente diplômée du Collège Montmorency de Laval

A consacré beaucoup de temps et d'efforts à ses études • A su impressionner collègues de travail et professeurs en démontrant un professionnalisme de haut niveau.

L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec est heureuse de constater que les organismes, les services de sécurité incendie et les personnes poursuivent leur excellent travail en prévention des incendies. ✪

**Information :**

[www.atpiq.org](http://www.atpiq.org)  
[info@atpiq.org](mailto:info@atpiq.org)

**L'avertisseur de fumée a permis d'éviter le pire****Collaboration spéciale**

Voici quelques cas réels où le bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée a permis aux occupants d'évacuer à temps après avoir été surpris par l'incendie de leur résidence.

**Cowansville**

Le déclenchement d'un avertisseur de fumée dans un logement d'un immeuble du boulevard Dieppe, dans la nuit du 2 au 3 décembre 2007 à Cowansville, a permis l'évacuation de tous les locataires. L'occupant du logement endommagé avait omis de fermer un feu de sa cuisinière, ce qui a pro-

voqué un début d'incendie. Au son de l'alarme, tous les résidents ont été réveillés. Les portes coupe-feu ont été fermées. Un des résidents a utilisé un extincteur portatif, en attendant l'arrivée des pompiers, ce qui a permis de limiter les dégâts. Après vérification des pompiers, tous les locataires ont pu réintégrer leur logis, sauf celui du logement sinistré.

**Shawinigan**

Un incendie a complètement détruit une maison unifamiliale de la rue Fontainebleau, du secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, à Shawinigan, en août 2007. L'appel d'urgence a été fait à 4 h 20 au service des incendies de

Shawinigan. Le couple âgé qui habitait la maison a pu évacuer avant l'arrivée des pompiers grâce à l'alarme qui l'a réveillé. La maison était munie d'un système d'alarme relié directement à la centrale. Une trentaine de pompiers ont été mobilisés pour combattre l'incendie. Plusieurs heures ont été nécessaires pour circonscrire les flammes.

### Saint-Augustin-de-Desmaures

Les avertisseurs de fumée ont joué efficacement leur rôle et permis de sauver la vie de six personnes en juin 2007 à Saint-Augustin-de-Desmaures, près de

Québec. Un incendie a complètement détruit deux maisons unifamiliales de cette municipalité. Le feu avait pris naissance dans l'entretoit d'une première maison avant de se propager à la maison voisine. Un problème électrique dans l'échangeur d'air aurait provoqué l'incendie selon le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec. L'échangeur d'air a alimenté le feu qui s'est rapidement propagé au reste de la maison. Les avertisseurs de fumée ont permis aux résidents des deux maisons de quitter à temps. Quarante pompiers ont dû intervenir pour éteindre l'incendie qui menaçait une troisième maison. ✪

## L'importance de promouvoir l'avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver des vies en cas d'incendie. Pour s'assurer de l'efficacité de ces appareils, n'hésitez pas à rappeler souvent aux citoyens l'importance d'en vérifier le bon fonctionnement régulièrement et de changer la pile, au besoin. Profitez du changement d'heure, au printemps et à l'automne, de la période des déménagements ainsi que du temps des Fêtes pour faire la promotion de l'avertisseur de fumée.

Consultez régulièrement le site Internet du ministère de la Sécurité publique, [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca), rubrique *Sécurité Incendie*, pour obtenir plus de renseignements sur les outils offerts pour vos campagnes concernant l'avertisseur de fumée. ✪

Information :  
[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique Avertisseurs de fumée

## PRÉVENTION

### À Sept-Îles

## Le théâtre étudiant au service de la prévention des incendies

### Par Lise Gariépy

Des étudiants de l'option théâtre de l'école secondaire Jean-du-Nord de Sept-Îles ont écrit et joué, à l'automne 2007, une pièce en cinq actes traitant de la prévention des incendies.

Plus de 600 jeunes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année des sept écoles primaires de la ville ont assisté aux représentations de la troupe *Piccolo*, regroupant une trentaine d'élèves de 3<sup>e</sup> secondaire dirigés par M<sup>me</sup> Cathy St-Antoine, professeure de théâtre.

### Conseils de prévention

« En mai 2007, j'ai rencontré M<sup>me</sup> St-Antoine, professeure d'art dramatique, pour amorcer le projet », a expliqué M<sup>me</sup> Mélinda Gagnon, préventionniste au service de sécurité incendie. Le contenu de la pièce de théâtre interactive, intitulée *Caserne 301*, a donc été élaboré avec l'aide de la préventionniste. Le texte, écrit par les élèves, raconte l'histoire de deux jeunes enfants sortis sains et saufs de l'incendie de leur résidence familiale grâce aux bons conseils donnés par les pompiers qui ont effectué une visite de prévention dans leur classe quelques jours plus tôt.

#### Les cinq actes

- Arrête, tombe et roule
- Comment évacuer en toute sécurité
- Attention, c'est chaud
- L'avertisseur de fumée
- L'habit de pompier



Mario Lapierre

*Les membres de la troupe Piccolo, de l'école secondaire Jean-du-Nord, accompagnés de leur professeure Cathy St-Antoine et de la préventionniste Mélinda Gagnon.*

Dans les cinq actes de la pièce, les jeunes comédiens ont su illustrer les conseils de sécurité transmis par les pompiers. Il y est notamment question des gestes à faire quand nos vêtements prennent feu, de l'exercice d'évacuation à la maison, des principales causes de brûlures dues à l'imprudence, de l'avertisseur de fumée et de la perception des jeunes à l'endroit des pompiers. « Cet exercice de création répondait aux intentions pédagogiques du programme de 2<sup>e</sup> cycle en art dramatique », a rappelé M<sup>me</sup> St-Antoine.

Rappelons que cet événement a été préparé en collaboration avec l'équipe de prévention du Service de sécurité incendie de Sept-Îles pour faire connaître les comportements sécuritaires à adopter en cas d'incendie. ✪

Information :  
Service de sécurité incendie de Sept-Îles  
M<sup>me</sup> Mélinda Gagnon, Préventionniste, 418 964-3280  
[securite.incendie@ville.sept-iles.qc.ca](mailto:securite.incendie@ville.sept-iles.qc.ca)

2<sup>e</sup> prix au Mérite MMQ en gestion des risques

## Le Canton de Shefford modernise son service de sécurité incendie

*Par Lise Gariépy*

La Municipalité du Canton de Shefford a accru la sécurité de ses citoyens par le renforcement de ses moyens de lutte contre l'incendie, ce qui lui a valu le 2<sup>e</sup> prix de 5 000 \$ du Mérite MMQ en gestion de risques attribué annuellement par la Mutuelle des municipalités du Québec. Grâce à son plan multivolet, la Municipalité a notamment contribué à réduire les risques en matière de responsabilité civile.

La mise en œuvre du plan s'est traduite par la signature d'ententes intermunicipales avec six municipalités environnantes, la formation de nouveaux pompiers volontaires, l'amélioration des sources d'approvisionnement en eau, avec l'ajout de plusieurs bornes fontaines et de prises d'eau sèches ainsi que par l'achat d'une autopompe-citerne. La livraison d'une deuxième autopompe est prévue en 2008.

### Agrandissement de la caserne

Au total, la Municipalité du Canton de Shefford aura investi près de 750 000 \$ pour moderniser son service de sécurité incendie. L'agrandissement de la caserne a été rendu nécessaire par l'acquisition des nouveaux véhicules d'intervention. La Municipalité en a donc profité pour y ajouter une salle de formation qui servira également de refuge temporaire pour les citoyens lors de sinistres. On y trouve aussi les bureaux du directeur du service des incendies et de ses officiers, une salle de lavage et une salle de repos. « L'ouverture officielle se fera dès que la deuxième phase des travaux d'agrandissement sera terminée, soit au printemps 2008 », précise le directeur du Service de sécurité incendie du Canton de Shefford, M. André Cadorette.

« Grâce à la bourse de 5 000 \$ remise par la Mutuelle des municipalités du Québec, on a ainsi pu poursuivre la cure de rajeunissement de notre équipement en procédant à l'achat de cinq radios portatives pour les officiers », conclut M. Cadorette. ☆



André Pontbriand

La nouvelle caserne accueille entre autres les bureaux du directeur et des officiers, une salle de formation et une salle de repos.

#### Information :

M. André Cadorette  
Directeur du service de sécurité incendie du Canton de Shefford  
services.incendies@cantonshefford.qc.ca  
450 776-3316

#### Hors Feu

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique  
Volume 9, numéro 1, Printemps – Été 2008

Tirage : 6 500 exemplaires

Offert en version électronique :

[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Publications*

**Hors Feu** est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie.

Tout article de **Hors Feu** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

#### Hors Feu

Ministère de la Sécurité publique

Direction du développement

2525, boul. Laurier, 6<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1V 2L2

[horsfeu@msp.gouv.qc.ca](mailto:horsfeu@msp.gouv.qc.ca)

418 646-5675 ou 1 866 702-9214

#### Éditrice

Louise Bisson

#### Rédactrice en chef

Lise Gariépy

#### Comité d'orientation

Louise Bisson, Gilles Lemieux, Robert Lortie et Jacques Tardif

#### Rédacteurs

Line Lapointe, Benoît Matte et Louis Vallée (MSP),

Jacques Nadeau (SOPFEU)

#### Collaborateurs

Yvan Chassé, Sylvie De Ladurantaye, Yves Labonté, Sylvain Valois, Louise Vandal et Jacques Vary (MSP), Michel Richer (ENPQ), Bernard Dallaire (SSI Alma), Sylvain Modérie (MRC d'Argenteuil), Serge Avoine (MRC de Bécancour), Richard Gilbert (STM), Rémi Drouin (SSI Lévis), Émile McCarthy (SSI Québec), Mélinda Gagnon (SSI de Sept-Îles), André Cadorette et André Pontbriand (SSI du Canton de Shefford), Alain Beauséjour (Vallée du Saint-Maurice), Luc Fillion (SSI de Saint-Basile-de-Portneuf), André Larouche (MRC de Lajemmerais), Roger Lacoste (SSI de Repentigny), Stéphane Dumberry (ATPIQ), Cathy St-Antoine et Mario Lapierre (École secondaire Jean-du-Nord de Sept-Îles) et Benoît Beaudry (Université de Sherbrooke).

#### Photo de la page couverture

Sur la photo : pratique d'incendie à Napierville le 21 juin 2005.

Sylvain Pedneault, [www.lentille.com](http://www.lentille.com)

#### Révision linguistique

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

#### Graphisme

AlainShé

#### Impression

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

#### Distribution

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1488 7703

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2008

**MRC de Mékinac**

**Nouvelle Régie intermunicipale des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice**

*Par Lise Gariépy*

Il n'aura fallu que neuf mois au directeur préventionniste Alain Beauséjour pour mettre sur pied une brigade autonome de pompiers pour la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice qui regroupe les municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac, de Grandes-Piles et des Trois-Rives. En activité depuis novembre 2007, la régie a accueilli en ses rangs, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la municipalité de Hérouxville.

« Aucun service d'incendie n'existait sur le territoire de Saint-Roch-de-Mékinac, de Grandes-Piles et des Trois-Rives », a précisé le directeur préventionniste de la régie, M. Beauséjour. « J'ai été engagé en février 2007 pour travailler à un projet de création d'infrastructures pour intervenir sur les lieux d'un incendie en attendant l'équipe de pompiers de Saint-Tite, qui desservait alors ce territoire de 1 200 habitants », a ajouté M. Beauséjour.

Le projet s'est transformé en cours de route pour mener à la création d'une régie intermunicipale qui a officiellement vu le jour en avril 2007. D'une part, M. Beauséjour engage 24 pompiers qui suivent la formation *Pompier I*. La dernière partie de ce programme, soit la section 3, sera complétée en juin 2008. D'autre part, la régie fait l'achat de trois autopompes, d'une minipompe et d'un camion citerne. En janvier 2008, l'effectif grimpe à 40 pompiers quand Hérouxville décide de se joindre à la régie intermunicipale. Un directeur préventionniste à demi-temps, un chef des opérations et un capitaine à la formation y travaillent. M. Beauséjour aimerait compléter son équipe en ajoutant deux officiers par caserne. Ce projet se concrétisera dès que les pompiers pourront suivre la formation *Officier non urbain*. L'équipement est réparti dans les casernes des quatre municipalités. De plus, un nouveau système de communication permet de joindre la centrale de répartition des appels peu importe l'endroit où on se trouve sur le territoire.



Geneviève Thibault

*Quelques-uns des membres de la nouvelle régie intermunicipale.*

**Projets**

Dès l'été prochain, les pompiers pourront intervenir lors d'accidents sur la route 155 grâce à l'acquisition récente de pinces de désincarcération. Les pompiers suivront la formation spécialisée sur la désincarcération en avril. Par ailleurs, la régie intermunicipale entend offrir d'ici trois ans le service de sauvetage nautique. Soulignons que trois des quatre municipalités sont situées sur la rive est de la rivière Saint-Maurice. M. Beauséjour souhaite également offrir une formation de premiers répondants à ses pompiers volontaires.

« Rappelons que c'est grâce à la volonté politique des maires de ces municipalités qu'on a pu concrétiser si rapidement ce projet », a reconnu M. Beauséjour. ✪

**Information :**

Régie intermunicipale des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice  
Alain Beauséjour, Directeur préventionniste, 819 646-5635

**Nouveau service de sécurité incendie régional à la MRC de Bécancour**

*Par Lise Gariépy*

Le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la protection des 9 000 citoyens de 10 des 12 municipalités de la MRC. C'est M. Serge Avoine, en poste depuis novembre 2007, qui a pour mission d'élaborer les grandes lignes du nouveau service de sécurité incendie.

Une des responsabilités du nouveau directeur du Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour était alors d'unifier les anciens services d'incendie où se trouvaient les casernes de Saint-Pierre-les-Becquets, de Deschailons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Lemieux et de Manseau. Dans les faits, la nouvelle organisation protège la partie est de la MRC de Bécancour qui compte pour 50 % du territoire.

M. Serge Avoine dirige donc, à partir de ses bureaux de Sainte-Sophie-de-Lévrard, une équipe de plus de 70 pompiers à temps partiel. La nouvelle structure administrative comprend un directeur ainsi qu'une secrétaire à temps plein, quatre chefs de district, six capitaines, huit lieutenants et quelque cinquante pompiers.

**Infrastructures**

Par ailleurs, les six casernes subiront une cure de rajeunissement d'ici 2009. Trois d'entre elles pourraient même être déplacées afin de mieux desservir leur secteur. Le service de sécurité incendie compte présentement onze véhicules. « Environ 80 % de la flotte de véhicules sera modernisée, soit par l'amélioration de l'équipement, soit par l'acquisition de camions, au coût de 2 millions de dollars d'ici cinq ans », estime M. Avoine.



MRC de Bécancour

*M. Serge Avoine, directeur du nouveau service régionalisé.*

Ce projet de service régionalisé était sur les planches depuis le printemps 2006. Plusieurs projets doivent être concrétisés, entre autres le recrutement et la formation des pompiers à temps partiel, la restructuration d'un système de communication ainsi que l'élaboration d'un protocole unifié de réponse aux appels d'urgence. ✪

**Information :**

M. Serge Avoine, Directeur  
Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour  
819 288-5694  
s.avoine@mrcbecancour.qc.ca

Municipalités desservies
• Deschailons-sur-Saint-Laurent
• Fortierville
• Manseau
• Sainte-Sophie-de-Lévrard
• Saint-Pierre-les-Becquets
• Lemieux
• Parisville
• Sainte-Cécile-de-Lévrard
• Sainte-Françoise
• Sainte-Marie-de-Blandford